



Délégation préfecture 19 mars 2019 Caisse Assurance Maladie IEG

Madame,

Les bénéficiaires de notre caisse d'Assurance Maladie vous demandent d'intervenir auprès du pouvoir et du directeur de la CAMIEG afin de pouvoir améliorer leurs prestations santé, sans conséquence sur le sur pouvoir d'achat.

Qu'est-ce que la CAMIEG ? Un organisme adossé au régime général de Sécurité Sociale servant 540 000 affiliés du régime des IEG gérant le régime de base de la Sécurité Sociale et la complémentaire.

Cette caisse comprend des salariés des IEG en activité et des agents en inactivité de service (retraités). Elle est financée par les cotisations patronales et salariales pour le compte Actifs et par les cotisations et une solidarité des actifs pour le compte des Inactifs.

Or à ce jour, notre caisse est excédentaire de près de 400 millions d'euros issus de nos cotisations mais aussi d'une gestion rigoureuse puisque les frais de gestion représentent à peine 7%. Faut-il rappeler que pour 10 euros de cotisations à la CAMIEG, 9,35 euros sont disponibles pour les remboursements.

Que demandent les affiliés de la CAMIEG ? Simplement une utilisation de ces excédents pour améliorer les prestations optiques, dentaires, et auditives à hauteur de 15 millions d'euros par an.

Le paradoxe, l'incompréhensible c'est que le refus d'une utilisation de l'argent que ces affiliés ont décidé de socialiser pour leur santé, les conduit à souscrire à une surcomplémentaire (CSM, CSMR) dont les cotisations ne cessent d'augmenter particulièrement pour les inactifs (retraités).

Le parlement sous l'impulsion du Président de la République et de son gouvernement vient de légiférer sur le reste à charge zéro. L'attitude de refus de l'utilisation des excédents de la CAMIEG est donc lourde de sens.



Vous en conviendrez, il n'y a aucune raison économique pour justifier le refus d'utiliser ces excédents pour améliorer les prestations maladie. La proposition d'amélioration annuelle représente 1/26^{ème} des excédents cumulés et l'effet baby-boom se termine.

Quelle est donc la raison politique, idéologique ? faut-il comprendre que sous la formule reste à charge zéro se cache un nouveau transfert de la couverture santé vers les banques et assurances.

En conséquence, les bénéficiaires de la CAMIEG exigent :

- L'arrêt immédiat des suppressions des antennes CAMIEG envisagées dans le cadre de la COG (convention d'objectif et de gestion) ainsi que la suppression de 25 postes.
- L'examen de l'utilisation des excédents CAMIEG aujourd'hui à hauteur de 370 millions d'euros, pour améliorer la prise en charge des dépenses optiques, dentaires et auditives et permettre la création d'un fonds social. Ces dispositifs allègeraient d'autant la prise en charge de la Mutuelle (CSMR). En outre, elle participerait à redonner du pouvoir d'achat à de nombreux pensionnés-es.
- La mutualisation des deux comptes Actifs et Inactifs au sein de la CAMIEG pour renforcer la solidarité intergénérationnelle.
- La transparence sur l'augmentation systématique des cotisations de la CSMR.

Ces 400 millions d'euros d'excédents sont aujourd'hui dans un compte CAMIEG qui est comptabilisé dans l'équilibre de l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale. Les bénéficiaires sont très attentifs et seront très mobilisés si d'aventure ces excédents étaient transférés purement et simplement au régime général.

Les agents en inactivité de service de Seine et Marne veulent attirer votre attention sur le refus des employeurs de leur ouvrir la possibilité d'utiliser les services sociaux des entreprises (assistantes sociales) comme par le passé. Un refus qui conduit à engorger un peu plus encore les services d'assistantes sociales du département.

Enfin, nos bénéficiaires s'alarment de l'état sanitaire du département et de la désertification médicale.